

Charte de la CES'ESPORT

Article 1 : Accès l'évènement

Lors de l'arrivée sur les lieux, une pièce d'identité valide sera demandée à des fins d'authentification Les joueurs et les visiteurs se verront refuser l'accès si ce critère n'est pas rempli.

Article 2 : Joueurs mineurs

Toute personne mineure, devra compléter un formulaire d'autorisation parentale pour participer à la CES'ESPORT, si ce critère n'est pas rempli, ce dernier se verra refuser l'inscription et l'accès à la LAN-party.

Article 3 : Matériel

- 1- Il est obligatoire pour les joueurs d'apporter les équipements suivants :
 - Tour
 - Ecran
 - Casque
 - Câble RJ45 (20m minimum)
 - Clavier
 - Souris
- 2- Il est formellement interdit aux joueurs de manipuler le matériel réseau et les prises électriques, excepté pour s'y connecter. Il est également interdit de connecter tout matériel autre qu'un ordinateur sur les switch, point d'accès sans filet autres équipements réseaux sous peine de confiscation du matériel concerné et de disqualification.
- 3- Il est formellement interdit aux joueurs d'occuper une place ou d'utiliser une IP différente de celle attribuée par les organisateurs.

- 4- Il est conseillé aux joueurs de disposer d'un anti-virus et d'un pare-feu à jour. Toute personne détectée comme propagatrice d'un virus, d'un Botnet, ou de toute autre perturbation sur le réseau pourra être exclue des lieux.
- 5- Le téléchargement de fichiers ou tout autre transfert important de données au sein du réseau local sera uniquement possible entre équipements directement connectés au même commutateur réseau. Si la fluidité du réseau le permet lorsque tous les joueurs seront connectés, le partage de fichiers et la connexion à Internet seront moins restrictifs.

Article 4 : limite de responsabilités et décharge

- 1- La CES'ESPORT ne pourra être tenue responsable d'un potentiel défaut de fonctionnement de matériel, ni de potentielles erreurs, anomalies ou défauts de fonctionnement provoqués par les logiciels de jeux qui auraient comme conséquence la défaite d'une partie lors de la LANparty.
- 2- Le participant peut apporter des biens personnels, y compris du matériel informatique, à l'événement CES'ESPORT. Toutefois, il le fera à ses propres risques et la CES'ESPORT ne fournit aucune assurance en vue de la protection des biens personnels.
- 3- La CES'ESPORT n'assume aucune responsabilité en cas de destruction, perte, vol ou endommagement d'un bien personnel lors de l'événement.

Article 5 : politique de modification de cette présente charte

Les organisateurs de la CES'ESPORT se réservent le droit de modifier les termes et les conditions qui régissent cette présente charte. Les participants ont la responsabilité de passer régulièrement en revue ces modalités et conditions.